

Règlement du concours photo

Octobre/novembre 2022

Art 1 : Objet du concours

La médiathèque d'Ychoux avec le soutien de la Mairie d'Ychoux, organise un concours photo.
Le thème de ce concours est :

« La photographie urbaine »

Son but est d'amener les participants à la découverte du paysage local, de développer la curiosité, l'originalité, l'envie de partager des lieux insolites et de constituer une mémoire visuelle de l'évolution de notre territoire.

Art 2 : Conditions de participation et obligations

La participation à ce concours est gratuite et ouvert à tous les **photographes amateurs**, sans limite d'âge.
Deux catégories de participants : **adultes et enfants de moins de 16 ans**. Concernant les personnes mineures, la participation se fait sous la responsabilité et avec l'autorisation des parents.

Chaque participant devra fournir 2 photos

La participation à ce concours photo implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement, et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par les organisateurs du concours.

Toute inscription incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

Les participants déclarent et garantissent :

- Être l'auteur de la photo pour le concours et par conséquent être titulaire exclusif des droits de propriété littéraire et artistique à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public de la photo.
- Avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiées sur la photo présentée ou des personnes propriétaires des biens représentés, de telle sorte que la responsabilité des organisateurs du concours ne puisse pas être engagée du fait de l'utilisation de ladite photo dans le cadre du présent concours.

Art 3 : Modalités

Date du concours	Du 1er octobre au 30 novembre 2022
Date limite d'inscription	Le 16 novembre 2022
Date limite de réception des photos	Le 30 novembre 2022
Sélection et vote du jury	Le 9 décembre 2022
Remise des prix	Le 16 décembre 2022
Exposition à la médiathèque	17 décembre 2021 au 31 janvier 2022

3.1 Modalités de participation

Pour participer au concours, le participant doit envoyer par e-mail à l'adresse suivante :

mediatheque@ychoux.fr

ou directement à la médiathèque aux jours et heures d'ouverture,

- **Le bulletin d'inscription**
- **Sa ou ses photos (2 maximum)**
- **Une brève description de ses photos**
- **Une autorisation parentale le cas échéant pour les personnes mineures**

Toute participation envoyée sans bulletin d'inscription ne pourra être acceptée.

3.2 Modalités techniques

Les photos envoyées doivent être sous forme de fichier au format JPEG, pas plus de 10 Mo, et sous leur forme originale numérique, couleur.

Art 4 : Jury et attribution des lots

Le jury composé de 4 membres ; se réunira pour sélectionner une photo par participant. Dix photos seront retenues dans chaque catégorie de participants. Les 3 premières photos de chaque catégorie recevront un lot. Les gagnants seront informés individuellement par mail ou téléphone. Toutes les photos sélectionnées seront exposées à la médiathèque.

Art 5 : Attribution des lots

Catégorie moins de 16 ans :

- 1^{er} prix : 1 imprimante photos
- 2^{ème} prix : chèque cadeau d'une valeur de 35€
- 3^{ème} prix : 2 places de cinéma

Catégorie adulte :

- 1^{er} prix : 1 imprimante photos
- 2^{ème} prix : chèque cadeau d'une valeur de 35€
- 3^{ème} prix : 2 places de cinéma

Art 6 : Publication des résultats et remise des lots

Les gagnants pourront consulter la liste des photos gagnantes à la médiathèque. La remise des prix se fera à la médiathèque le 16 décembre 2022.

Art 7 : Droits de diffusion

Par l'acceptation du présent règlement, le participant au concours photo autorise la Médiathèque et la Mairie d'Ychoux à reproduire de quelque façon et sur quelque support que ce soit la photo soumise dans le cadre de ce concours, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

Cette autorisation est valable pour la durée légale des droits patrimoniaux, sur tout le territoire français.

Art 8 : Annulation du concours

La médiathèque d'Ychoux se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Art 9 Respect du droit à l'image

Les photographies ne doivent pas porter atteinte à l'image de tiers à moins que les auteurs aient obtenu toutes les autorisations des personnes concernées.

Aucun élément visuel ne doit porter atteinte à la vie privée.

De la même manière la photographie ne doit pas comporter d'éléments à caractère diffamatoire, discriminatoire, injurieux, pornographique, raciste, contraire à la loi.

Art 10 Respect et acceptation du règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du règlement, dans son intégralité.



Médiathèque municipale d'Ychoux
Allée des platanes
40160 YCHOUX
Tél : 05.58.09.51.44
Email : mediatheque@ychoux.fr

